



**CONVENTION PATRONALE**

*de l'industrie horlogère suisse*

**SERVICE Santé & Sécurité au travail**

## **Tarif des prestations SST**

Renseignements de faible ampleur, sans déplacements:	gratuits pour les affiliés
Travaux internes importants, nécessitant plus de 30 min de travail:	payants
Travaux externes et visites demandées par l'entreprise:	payants
Déplacements chez nos affiliés:	gratuits
Autres déplacements commandés:	facturés CHF 1,70 /km
Repas principal pris à l'extérieur:	30.-
Hébergement:	selon coût effectif
Utilisation d'appareils de mesure:	gratuit
Tarif de base:	170.-/heure
Tarif pour affiliés non conventionnés:	150.-/heure
Tarif pour affiliés conventionnés:	130.-/heure

- *affilié = affilié à la solution de branche des industries horlogère et microtechnique.*

*Tarif approuvé par Secrétariat général le 12.12.2013.*

PB – 03.02.2017